



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze

Le dix sept juin à 20 heures 30

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Etaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET. M. MACHURET.  
Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL. Mme SAVEY. M. FERBOS.  
M. TALABARD. . Mme MINARD de CHABANNES. Mme PERICHON.  
Mme MERLE. M. FUMOUX. M. VALERO. M. BOUTONNAT.  
Mme CHERVIN.**

DATE DE  
CONVOCAION  
**12 JUIN 2014**

DATE D'AFFICHAGE  
**12 JUIN 2014**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : **23**  
PRESENTS : **17**  
VOTANTS : **22**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées : **Mme DUPERROUX. Mme AUBIN. M. GANTHER.  
M. HUSSON. Mme DESMARD.**

Absente : **Mme FERREIRA.**

**Madame CHERVIN Stéphanie** a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions  
déposées par les associations au titre de l'année 2014.

Il rappelle les montants attribués par le Conseil Municipal du  
16 janvier 2014 dans le cadre du vote du Budget Primitif (B.P) 2014.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier les  
montants des subventions à verser aux associations inscrites au B.P  
2014 et ce, conformément au tableau annexé à la présente délibération.  
Ces nouveaux montants sont intégrés au Budget Supplémentaire (B.S)  
2014.

**OBJET :**  
**Subventions aux  
associations.**  
**- Année 2014 -**

Il précise que le montant de 1 000 € alloué à l'association Corps et  
Graphie ne sera versé qu'à réception du dossier de présentation complet  
de l'action projetée (organisation d'une exposition dans le cadre du  
centenaire de la guerre de 1914) par l'association.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en  
avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions aux associations au titre de l'année  
2014 comme précisé dans le tableau ci-joint,

- de mandater Monsieur le Maire pour procéder au versement de  
ces subventions aux associations concernées.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que  
dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

Publié ou Notifié

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,

